



SESSION PLENIERE DU 29 MARS 2021

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

Le CESER doit réglementairement donner un avis sur l'ensemble des rendez-vous budgétaires de la Région, à savoir :

- les orientations budgétaires (OB, présentées en octobre)
- le budget primitif (BP), voté en décembre en Pays de la Loire, qui présente les autorisations budgétaires de l'année.
- le budget supplémentaire (BS) qui permet de modifier certaines lignes budgétaires et de prendre en compte le résultat de l'année précédente.
- le compte administratif (CA) (résultat définitif, présenté en même temps que le BS de l'année suivante),
- les décisions modificatives éventuelles qui modifient certaines lignes budgétaires en tenant compte d'événements intervenus depuis l'adoption du budget primitif.

Le BS est habituellement présenté en juin. Cette année, du fait des élections, il est présenté (comme le CA) en mars.

La CGT a voté l'avis du CESER sur le budget supplémentaire. Plusieurs organisations ont lors de la session fortement critiqué le pacte de sécurité présenté par la Région, provoquant l'énervement d'un des représentants du patronat.

Le BUDGET SUPPLEMENTAIRE PRESENTE PAR LA REGION

Le BS présente peu de modifications par rapport au budget primitif. Parmi les rapports, figurent notamment :

- le **pacte de sécurité**, mesure électoraliste qui prévoit notamment un soutien aux collectivités locales pour l'armement des policiers municipaux et une charte de laïcité devant être signée par les associations
- un **avenant au CPER**, actant une diminution du montant global contractualisé par rapport à 2017
- un avenant à la **convention TER 2017 2023**
- des dispositifs à **vocation sociale** (aide aux lycéennes pour les protections menstruelles, appel à un prestataire pour limiter le gaspillage alimentaire)
- le **schéma régional des mobilités** qui fait l'objet d'un avis spécifique

L'AVIS DU CESER (téléchargeable sur le site du CESER)

Outre l'analyse des agrégats budgétaires, l'avis présente les contributions de chaque commission thématique du CESER, dont nous reprenons quelques remarques.

Concernant le plan anti-gaspillage alimentaire, un marché public étant envisagé, le CESER s'interroge sur le rôle, le coût et la réelle plus-value d'un prestataire intermédiaire pour les associations déjà engagées et le public ciblé.

Concernant l'avenant au CPER sur les mobilités, il y a une baisse globale en moyenne annuelle des fonds attribués via la contractualisation CPER.

Concernant le pacte de sécurité, le CESER prend acte de la mesure, et indique qu'elle « fait débat ».

Enfin, le CESER revient sur les politiques de jeunesse qui doivent viser tous les jeunes, et pas uniquement les lycéens, lycéennes et apprentis et apprenties.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'YVIC KERGROAC'H

La CGT ciblera son intervention sur quelques politiques thématiques, en commençant par le **pacte de sécurité**, opportunément lancé moins de trois mois avant les élections, au-delà des compétences du conseil régional et largement communiqué par la Région. Oublions l'urgence de lutter contre la crise et ses effets, il faut bien que l'exécutif mobilise son électorat. Nous pouvons tout de même nous interroger sur l'aspect hétéroclite de ce plan qui mêle allègrement des choux et des carottes : armement de policiers municipaux – quand bien même leur mission n'est pas celle de la police nationale - déploiement de la vidéosurveillance, et rappel des valeurs de laïcité, mélange qui risque d'encourager tous les amalgames nauséabonds.

Les valeurs de la République et la cohésion de la société sont en effet menacées, mais pas nécessairement par ceux que l'on accuse souvent : combien de nos concitoyens aisés refusent la confrontation aux autres classes sociales, scolarisent leurs enfants dans des établissements privés huppés, et s'exemptent de solidarité par des manœuvres d'optimisation fiscales ? Combien de communes ne respectent pas les dispositions de la loi SRU en matière de logement social ? La charte sur le respect des valeurs républicaines et la laïcité met certaines associations en accusation, et nous semble très dangereuse. Elle évoque la neutralité de l'espace public, alors que la laïcité, c'est uniquement la neutralité du service public et pas celle de la population. Le moins qu'on puisse dire, c'est que le sujet « fait débat », comme l'écrit pudiquement le CESER.

Concernant l'équipement des policiers municipaux en taser, la CGT le trouve **dangereux et inadapté à de nombreuses missions de police**. Ce dont ont besoin les fonctionnaires de police, c'est d'un renfort suffisant de personnel et pas d'un gadget supplémentaire. Par ailleurs, le tout sécuritaire n'est qu'un outil, qui ne sert à rien pour lutter contre la délinquance s'il n'est pas accompagné d'un volet social et de prévention. Il faut travailler sur les causes de la délinquance dont la pauvreté et les inégalités, et mener une vraie politique publique de prévention avec des moyens humains et budgétaires.

Autre dispositif qui interroge la CGT, les aides à **l'événementiel sportif**, notamment les compétitions véliques. Comme l'indique le CESER, il s'agit d'une politique de communication, mais en aucun cas d'une promotion du sport pour tous.

Un mot sur l'avenant sur le **CPER** sur les transports. Comme chaque avenant sur le CPER, nous avons droit au détail des nouvelles opérations financées et aux montants apportés, mais l'avenant est beaucoup moins précis sur les diminutions des montants accordés pour les opérations non réalisées ou repoussées. Il s'empêche que la comparaison des montants annuels prévus en 2017 et ceux prévus aujourd'hui montre bien la baisse importante d'ambition de cette

contractualisation. Et lorsqu'on sait que les infrastructures de transports seront exclues du prochain CPER pour être incluses dans une contractualisation à définir, on ne peut que s'inquiéter sur l'engagement réel de l'Etat pour leur financement.

Par ailleurs, nous notons le pré-déploiement du dispositif de lutte contre la **précarité menstruelle**. Tout comme le CESER, la CGT partage l'intérêt de ce dispositif, mais regrette qu'il ne concerne pas les jeunes femmes non lycéennes, dont beaucoup figurent parmi les plus précaires, même si les lycées sont effectivement de la compétence régionale. Toujours en matière sociale, la CGT sera attentive au déploiement du dispositif anti-gaspillage. Il doit bien s'agir d'aider les associations caritatives dans leur action, tout en gardant à l'esprit le fait que les pouvoirs publics doivent bien viser la disparition de la pauvreté. De même le soutien au tourisme ne doit pas se faire via le seul soutien aux structures (qui dans le BS, concernent une congrégation religieuse – devra-t-elle signer la charte de respect de la laïcité ? et une association de professionnels). Les publics les plus précaires doivent être accompagnés. De manière générale, **la CGT regrette la trop faible part du social dans les politiques régionales**, ce qui transparaît dans le SRADDET où il est très peu présent.

Je vous remercie.

QUELQUES EXPRESSIONS EN SEANCE

Plusieurs interventions ont critiqué le pacte de sécurité.

Pour la CFTC, **la sécurité, c'est aussi la sécurité sur l'emploi et le logement**. La CFDT rappelle que la protection sociale ne peut être dissociée de la notion de sécurité. Le groupe environnement s'interroge sur la réflexion de fond et les éléments de contexte qui ont prévalu à ce choix budgétaire. Quels chiffres, sur la délinquance par exemple, sont venus ici soutenir cette proposition de plan régional ?

La FSU, qui souligne qu'elle syndique des policiers, ne s'oppose pas au soutien à la sécurité, mais critique les dérives possibles de la charte de respect de la laïcité. Le CRAJEP (associations de jeunesse et d'éducation populaire) alerte **sur l'esprit de défiance** en direction des associations que semble manifester la Région en voulant mettre en place **un conditionnement des subventions à la signature d'une charte de respect des valeurs de la république et des principes de laïcité**.

A noter qu'un représentant de la CCI a cru bon d'interrompre le représentant de la FSU pendant son intervention, au mépris du règlement intérieur. L'intervention de notre camarade ne lui convenait pas. Il a été rappelé à l'ordre par le président du CESER.

L'Union des associations de tourisme insiste sur la nécessité d'aider les jeunes au départ en vacances. La FAGE soutient la demande de la CGT d'élargir l'aide aux protections menstruelles. Le groupe « solidarités » s'interroge sur le respect des normes sanitaires dans le cadre du dispositif anti gaspillage alimentaire.

VOTES : L'avis a été adopté par 81 pour et 4 abstentions.

L'ensemble du groupe CGT au CESER reste à votre disposition.

Courriel : cgtpaysdeloire@wanadoo.fr / tel 02.41.20.03.21

